

Blois, le 05 octobre 2020

## COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020

Réunis ce lundi 5 octobre 2020 en commission permanente, les élus du conseil départemental de Loir-et-Cher ont attribué des subventions et délibéré sur des sujets relatifs aux solidarités, au numérique, à la politique culturelle et sportive, à la politique touristique, à l'environnement et à la biodiversité.

### I / SOLIDARITÉS :

#### 1- Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022

En 2019, le département de Loir-et-Cher a été retenu pour mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, portée par le ministère des solidarités et de la santé. L'objectif est d'agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, de sécuriser les parcours des enfants confiés et de prévenir les ruptures, de donner aux enfants confiés les moyens d'agir et de garantir leurs droits, de préparer l'avenir et sécuriser la vie d'adulte des enfants confiés.

Pour mener à bien ces différentes actions, l'État accompagne le département à hauteur de 1 060 590€ ; **le département de Loir-et-Cher mobilise pour sa part 2 842 410 €.**

#### 2- Attribution d'une prime exceptionnelle aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Le département a voté une enveloppe de 314 500 € abondée à hauteur de 433 000 € par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie afin d'apporter une prime de 500 € aux **1 495 professionnels de Loir-et-Cher**. Cette prime est non imposable.

#### 3- Prototypage de la gouvernance de l'autonomie en Loir-et-Cher

Afin d'évaluer ses modes d'interventions et de stratégies, le département de Loir-et-Cher a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un prototype innovant de gouvernance dans la prise en charge de l'autonomie. D'ici la fin de l'année 2020, le département souhaite proposer au gouvernement, une organisation qui pourrait être inscrite dans la loi grand âge et autonomie et dans la future loi 3D (décentralisation, différenciation et déconcentration).

Cette démarche a vocation à faire travailler l'ensemble des acteurs privés et publics issus du social, médico-social et sanitaire à la co-construction d'un nouveau modèle : le département, la MDPH, l'ARS et les autres partenaires institutionnels (CAF, MSA, Éducation Nationale, pôle emploi, CIAS, etc...) les

---

### CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – [claire.gressieux@departement41.fr](mailto:claire.gressieux@departement41.fr) – 06 80 13 75 40  
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

partenaires externes (GCSMS, GHT, etc.) ainsi que les opérateurs du territoire (SAAD, EHPAD, établissements PH, professionnels de santé...).

Cette gouvernance aura notamment pour objectifs d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, garantir leur autonomie le plus longtemps possible ou même allonger leur espérance de vie ; de recenser et analyser les besoins des aidants ; de réunir des experts au sein d'un « think tank ».

### II/ NUMÉRIQUE : 15 000 €

- 5 000 € à l'association Inspirations Loir-et-Cher, pour l'organisation de la 2ème édition du **TEDx Blois** qui aura lieu le 28 novembre 2020 au Jeu de Paume.
- 10 000 € à l'association **Loir-et-Cher Tech**, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2020 et 2021.
- **Installation du WIFI dans les EHPAD** : La crise de la COVID 19 a révélé les besoins en numérique des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du département, tant pour nos aînés, afin qu'ils gardent le lien avec leurs familles, que pour l'accès aux soins de santé dans nos territoires. Le département doit favoriser et accompagner l'installation du wifi dans les EHPAD publics. Une phase de diagnostic auprès de la quarantaine d'établissements publics de Loir-et-Cher va permettre de cerner les attentes et les besoins.

Le Syndicat mixte ouvert Val de Loire numérique est missionné pour intervenir, au nom et pour le compte du département, auprès des établissements qui se porteront volontaires.

Le Président du département négocie avec le Syndicat mixte Val de Loire numérique, les termes d'un projet de convention de mandat reposant sur le financement de la mission sur la base d'un montant plafond par établissement, et sur la validation, par le département, des devis et contrats signés entre le SMO et les différents EHPAD.

### III / POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

#### 1 – Politique Culturelle : 95 661 €

Le département attribue les subventions suivantes :

Développement du réseau de lecture publique et dispositif d'aide à l'action culturelle en bibliothèque : 499 € à la commune de Vineuil pour l'organisation d'une lecture théâtrale « Maintenant à table » par la compagnie Lodela (41), le mardi 3 novembre 2020 à la bibliothèque.

Patrimoine architectural : 60 403 € à la commune de Sougé pour des travaux de restauration intérieure de l'église Saint-Quentin et 430 € à la commune de Saint-Dyé-sur-Loire : Travaux supplémentaires de la partie haute de la sacristie de l'église Saint-Dyé.

---

#### CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – [claire.gressieux@departement41.fr](mailto:claire.gressieux@departement41.fr) – 06 80 13 75 40  
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Partenariat patrimoine : approbation de la convention pluriannuelle 2020-2023 avec la ville de Blois pour le centre de la résistance, déportation et de la mémoire (CRDM) : subvention du département de 33 525 €.

500 € à l'association Les amis de Nicolas qui a organisé un stage international de trompes de chasse du 31 juillet au 2 août 2020 sur la commune du Controis-en-Sologne (Fougères-sur-Bièvre).

Aide à l'achat de partitions : 304 € à Accords Centre-Val de Loire (Blois), destinée à l'harmonie fanfare d'Orchaise (Valencisse).

### 2 – Politique Sportive

Le département attribue deux subventions de 400 € chacune à l'association Club d'Athlétisme et de Marche nordique (CAM) Vallée du Cher - Controis (Saint-Aignan) pour l'organisation de deux courses à pied sur route, la corrida de la bernache, le 31 octobre 2020 à Saint-Aignan et la corrida du donjon, le 14 novembre 2020 à Montrichard-Val de Cher.

## IV/ ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

Le département cède à la commune d'Averdon un terrain d'une superficie estimée à 256 m<sup>2</sup>, pour 1 € symbolique afin qu'elle y crée **une aire de stationnement réservée aux promeneurs** souhaitant emprunter le chemin rural n° 21, qui doit être fermé à la circulation automobile.

**Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles**, le département accorde une subvention de :

- 4 594 € à la commune du Temple, pour la réalisation d'un diagnostic et d'un document de gestion et d'accompagnement sur l'ENS du chemin du vieux bocage ;
- 13 651 € à l'association Braille & Culture, pour le soutien aux gestionnaires dans la réalisation de deux parcours adaptés aux personnes déficientes visuelles, auditives et mentales, sur l'ENS de l'Ile de la Folie et l'Observatoire Loire ;
- 1 895 € à Thierry Lebert pour l'édition d'un livre et la création d'une exposition sur l'oiseau « la Guifette moustac ».

---

### CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – [claire.gressieux@departement41.fr](mailto:claire.gressieux@departement41.fr) – 06 80 13 75 40  
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le cadre de sa politique en matière d'éducation et d'environnement, le département lance un appel à projet auprès des élèves du CM1 à la 3ème autour de trois thématiques : biodiversité, eau et climat. L'objectif est de mobiliser 21 classes pour l'année scolaire 2020-2021 pour un budget prévisionnel de 34 000 € dont 22 000 € pris en charge par le département. Les autres co-financeurs sont l'agence de l'eau et la DREAL.

### IV / POLITIQUE TOURISTIQUE

Le département accorde une subvention exceptionnelle de 330 000 € à l'agence de développement touristique Val de Loire – Loir-et-Cher pour la mise en place d'un fonds de soutien spécifique en direction des hébergeurs touristiques, impactés par la crise de la Covid-19.

---

#### CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – [claire.gressieux@departement41.fr](mailto:claire.gressieux@departement41.fr) – 06 80 13 75 40  
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12